



ACIS ASBL

Au rythme de votre vie

Bien grandir. Bien vivre. Bien vieillir.

Convention d'accueil et d'hébergement

Service d'Accueil de Jour pour Adultes

Les Projets Brasier



CONVENTION ETABLIE ENTRE :

D'une part :

L'Association sans but lucratif « Association Chrétienne des Institutions Sociales et de Santé » ACIS ayant son siège social Château de la plante, Avenue de la Pairelle, 33/34 à 5000 NAMUR

Intervenant en qualité de responsable du

- Service d'Accueil de Jour pour Adultes «L'Epi » MAH 301
 Service d'Accueil de Jour pour Adultes « Les Goélands » MAH 273

Le siège social de ces services étant situé 170, rue de Maubeuge à 6560 Erquelinnes.

Valablement représentée par Monsieur MEUTER Philippe, Directeur de l'Institution ci-après dénommée « **LES PROJETS BRASIER** »

Et d'autre part :

Le bénéficiaire

Nom et prénom :

.....

Date de naissance 

.....

Adresse : 

.....

.....

Téléphone 

.....

Statut juridique :

.....

Son représentant

Nom et prénom:

.....

Adresse : 

.....

.....

Téléphone 

.....

A titre de :

.....

1. Sous réserve de l'acceptation du dossier d'inscription par l'A.Vi.Q., les parties conviennent de la nécessité d'une collaboration étroite pour une durée indéterminée prenant cours le/..../20... Et comprenant une période d'essai de 3 mois arrivant à échéance le/..../20....

December	December	December	December	December	December		
49	1	2	3	4	5	6	7
50	8	9	10	11	12	13	14
51	15	16	17	18	19	20	21
52	22	23	24	25	26	27	28
1	29	30	31				

| January |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
| 2 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
| 3 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 |
| 4 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 |
| 5 | 30 | 31 | | | | | |

| February |
|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| 5 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| 6 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 7 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 8 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |
| 9 | 29 | 30 | 31 | | | | |

2. Durant cette période, le service élabore le Projet d'Accueil de l'adulte.

Au terme de cette période, un entretien d'évaluation réunit les différentes parties.



3. Le Projet d'Accueil.

Dès l'entrée du bénéficiaire au sein du Service d'Accueil de Jour pour Adultes (SAJA), un éducateur référent est nommé en réunion pluridisciplinaire. Il a, en autres, pour mission de préparer avec le bénéficiaire et l'équipe pluridisciplinaire un projet d'accueil dans les 2 semaines de son entrée. Ce projet est établi officiellement au plus tard 6 semaines après l'entrée.

Ce premier bilan permettra de situer les potentialités du bénéficiaire, de le décrire brièvement, de situer ses attentes par rapport au projet et de l'aider ainsi dans son intégration au sein du service.

A la fin de la période d'essai (12 semaines après l'entrée), ce premier projet individuel est évalué en équipe pluridisciplinaire. Cette évaluation permet de statuer sur la période d'essai et la place du bénéficiaire au sein du projet du SAJA. Elle sert également de base à l'élaboration du Projet Individuel si tant est que cette évaluation soit positive.

4. Le Projet Individuel. (P.I.)

Il fait suite et tient compte du projet individuel d'entrée mais a une portée plus large et plus longue dans le temps. Il va permettre de dégager des objectifs de travail et des projets à court, moyen et long terme.

5. Le Service est ouvert toute l'année, du lundi au vendredi à l'exception des jours fériés légaux et de jours de fermeture communiqués dans le courant du mois de janvier de chaque année.



6. Les parties conviennent d'une collaboration :

- A temps complet
- A temps partiel

Horaire prévu :

.....
.....
.....

Le bénéficiaire se rendra au Service d'Accueil de Jour pour Adultes

- Par ses propres moyens
- Par les moyens de transport du SAJA

Participation financière : Moins de 5 kms : 2,54 euros aller-retour (1)
Plus de 5 kms : 5,07 euros aller-retour

7. Le bénéficiaire ou son représentant légal s'engage à honorer la part contributive d'ue au Service d'Accueil de Jour pour Adultes, soit :
 - 15,22 euros/jour (2) sans transport
 - 17,76 euros/jour avec transport moins de 5 kms
 - 20,29 euros/jour avec transport plus de 5kms
8. Le bénéficiaire ou son représentant légal s'engage à payer la participation aux frais d'ue pour toute activité extérieure reprise dans son Projet Individuel à savoir : activités de loisirs ou sportive.
9. Le montant de ces frais est facturé mensuellement par les Projets Brasier au bénéficiaire ou à son représentant légal ; dès lors Monsieur et/ou Madame
s'engage(nt) à payer les frais mensuels sur le compte financier de l'institution :
BBL n° 350-0105011-79 au nom des Projets Brasier ACIS asbl
10. Il pourra être mis fin à la convention d'accueil suivant les points spécifiques du REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR
11. Le REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR, complémentaire à cette convention, a été soumis à la lecture et à l'approbation du bénéficiaire, de son représentant légal
12. Cette convention peut être modifiée ou adaptée sur base d'un accord entre les parties, officialisé dans un avenant contresigné joint à la présente convention.
13. Le bénéficiaire ou son représentant déclare avoir pris connaissance du Projet de service, du règlement d'ordre intérieur ainsi que de ses annexes.

¹ montant maximum déterminé par l'AViQ et soumis à l'indexation

² montant maximum déterminé par l'AViQ et soumis à l'indexation

14. Dispositions particulières.

.....
.....
.....
.....

Pour le SAJA l'EPI : Le transport collectif est prioritairement accessible aux personnes fréquentant le service à temps complet ainsi qu'aux personnes hors entité d'Erquelinnes. L'Epi donnera accès à ce service aux personnes fréquentant le SAJA à temps partiel si et seulement si le transport bénéficie de places libres

A tout moment, nous pourrions arrêter ce service afin d'en faire bénéficier un bénéficiaire à temps complet, ceci avec un préavis de 6 mois. A votre demande, nous pouvons rechercher avec vous, d'autres ressources afin de trouver un autre transport.

Ainsi fait à, le/...../202... en autant d'exemplaires que de parties, chacune d'elles reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour Les Projets Brasier » asbl ACIS
Mr MEUTER Philippe, Directeur,
Valablement représenté par

.....
.....
.....

Le demandeur et/ou son
représentant *

**Faire précéder les signatures de la mention « Lu et approuvé »*